

DCM_2025_04_19

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE
BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUE, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

19

ATTRACTIVITE : Renouvellement du classement en première catégorie de l'Office de tourisme d'Avignon

M. SIMELIERE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le code du tourisme prévoit des dispositions particulières pour les communes et territoires touristiques. Celles-ci se concrétisent notamment par les classements « commune touristique » et « station de tourisme » dont les critères sont détaillés dans les articles L. 133, L. 133-11, L. 133-12 à L. 133-13 et R. 133-32 à R. 133-37 et suivants.

Le Conseil Municipal a délibéré pour conserver l'exercice de la compétence relative à la promotion du tourisme dans sa séance du 14 décembre 2016. La ville d'Avignon est classée « Commune Touristique » par arrêté Préfectoral du 1^{er} avril 2025 et « Station de Tourisme » par décret du 4 avril 2025.

L'Office du tourisme a été classé en première catégorie par arrêté Préfectoral du 3 décembre 2020 pris après délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2020. Il est aussi certifié depuis 2014 « NF - service - Office de tourisme » et bénéficie de la marque « Qualité Tourisme ». Le classement d'un Office de tourisme permet de reconnaître son rôle structurant en matière de tourisme au plan local et la professionnalisation des missions.

Un classement en catégorie 1 reconnaît particulièrement le fait que l'office dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

Ce classement est valable pour une durée de cinq années et arrivera à échéance à la fin de l'année 2025.

En application de l'article D. 133-21 du code du tourisme, il revient à la ville d'Avignon d'autoriser son Office de tourisme, sur sa proposition, à engager la procédure de classement, conformément au dossier annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code du tourisme et notamment les articles L. 133-10-01, D. 133-20 et suivants,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 3 décembre 2020 par lequel l'Office de tourisme de la ville d'Avignon a été classé en 1^{ère} catégorie,
Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des Offices de tourisme,
Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 approuvant le principe du recours à la Délégation de service public confiée à Société Publique Locale « Avignon Tourisme »,
Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 relatif à l'exercice de la compétence "promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme".

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement du classement en première catégorie présenté par l'Office de tourisme d'Avignon ;
- **DECIDE** d'engager les démarches auprès de l'autorité préfectorale en application de l'article D. 133-22 du Code du Tourisme ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025
ACTE PUBLIE LE 30/09/2025